Béziers (34) : pour des tirs de mortier d’artifice à l’horizontale sur les CRS, première incarcération de six mois pour un homme déjà condamné trois fois

17/12/2022 à 8h05



Un homme âgé de 26 ans, domicilié à Tourbes, dans l’Hérault, a été condamné en comparution immédiate à six mois d’emprisonnement avec mandat de dépôt. Il était poursuivi pour transport d’un produit explosif, outrage à l’encontre d’une personne dépositaire de l’autorité publique en récidive et rébellion. Son casier judiciaire faisait mention de trois condamnations entre 2019 et 2022 pour des faits d’outrage, vol en réunion et menaces de mort. Mais il n’avait jamais été incarcéré, jusqu’à présent.

Il avait été interpellé en état d’ivresse sur la place de la victoire à Béziers, à l’issue du match de football opposant la France au Maroc en demi-finale de la Coupe du monde. Il avait insulté les CRS déployés dans le cadre du maintien de l’ordre et les avait menacés avec des mortiers d’artifice. Il avait également tenté de se soustraire à son arrestation, tout en insultant les policiers.

« *Lors de sa garde à vue, il avait, dans un premier temps, nié avoir insulté les policiers avant son interpellation et avoir détenu des mortiers d'artifice*, évoque le procureur de la République de Béziers, Raphaël Balland. *Avant d'être confronté aux images de vidéosurveillance* ***le montrant clairement en train de tirer des mortiers à l'horizontale***. » A l'audience, le 16 décembre, il a reconnu l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés et a expliqué son attitude par l'effet de l'alcool

20 minutes.